

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SEISSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Etaient présents : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Aurélie GABRIEL, M. Roger ADELBRECHT, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Virginie PIROVANO, Mme Cécile CARRAU, M. Daniel DANFLOUS, Mme Marie MOURGUES, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Nathalie PUJOS, M. Pascal DARROMAN, M. Bastien PORTA, Mme Ingrid LEROUGE et M. Christian WARNIEZ

Mme Isabelle DALLAS a été élue secrétaire de séance

Objet : Election des candidats délégués aux futures élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Warniez et M. Sainte-Marie pour les plus âgés et de M. Porta et Mme Carrau pour les plus jeunes. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste « Ensemble pour Seissan » est composée par :

1. Aurélie GABRIEL, femme, 1 carrelot des écoles 32260 Seissan, née le 04/06/1981 à Neuilly sur Marne
2. Roger ADELBRECHT, homme, 11 rue du gravier 32260 Seissan, né le 31/07/1977 à Toulouse
3. Isabelle DALLAS, femme, 29 rue de la rouquette 32260 Seissan, née le 15/08/1968 à Auch
4. Patrice MARTET, homme, route d'Artiguedieu 32260 Seissan, né le 22/10/1968 à Auch
5. Marie MOURGUES, femme, 80 chemin de Pintagnan 32260 Seissan, née le 13/05/1969 à Pau
6. Daniel DANFLOUS, homme, 2 place du château 32260 Seissan, né le 01/06/1968 à Auch
7. Cécile CARRAU, femme, 6 chemin du four 32260 Seissan, née le 03/01/1983 à Auch
8. Jean-Louis FERREIRA, homme, 65 avenue du général de Gaulle 32260 Seissan, né le 19/05/1976 à Issy-les-Moulineaux
9. Nathalie PUJOS, femme, 30 rue de la Rouquette 32260 Seissan, née le 15/03/1982 à Auch
10. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, homme, 10 avenue du général de Gaulle 32260 Seissan, né le 31/12/1951 à Auch

La liste « Seissan Avenir » par :

1. Bastien PORTA, homme, route du Garrané 32260 Seissan, né le 19/10/1994 à Auch
2. Ingrid LEROUGE, femme, Carde 32260 Seissan, née le 14/11/1980 à Auch

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- liste « ensemble pour Seissan » : 12 voix
- liste « Seissan avenir » : 3 voix

1re répartition pour les délégués titulaires :

Le quotient applicable est : 3.75

La liste « ensemble pour Seissan » obtient : $12/3.75=3.2$ soit 3 sièges

La liste « Seissan avenir » obtient : $3/3.75 = 0.8$ soit 0 sièges

Ainsi 3 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 4e siège à la plus forte moyenne :

La liste « ensemble pour Seissan » obtient : $12/(3+1) = 3$

La liste « Seissan avenir » obtient : $3/(0+1) = 3$

En cas d'égalité, c'est la liste ayant eu le plus de voix qui l'emporte. La liste « ensemble pour Seissan » emporte ainsi ce 4e siège.

2nde répartition pour les délégués suppléants :

Le quotient applicable est : 2.5

La liste « ensemble pour Seissan » obtient : $12/2.5 = 4.8$ soit 4 sièges

La liste « Seissan avenir » obtient : $3/2.5 = 1.2$ soit 1 siège

Ainsi 5 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 6e siège à la plus forte moyenne :

La liste « ensemble pour Seissan » obtient : $12/(4+1) = 2.4$

La liste « Seissan avenir » obtient : $3/(1+1) = 1.5$

La liste « ensemble pour Seissan » emporte ainsi ce 6e siège.

Mme ou M. le maire proclame les résultats définitifs :

La liste « ensemble pour Seissan » obtient 9 sièges

La liste « Seissan avenir » obtient 1 siège

Fait à Seissan, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le maire,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes at the bottom.